



## Le CESE en bref

- Tu connais ce grand bâtiment tout rond ?
- Oui c'est... à Paris ! Le palais d'Iéna ?
- C'est ça. Eh bien c'est le siège du Conseil économique, social et environnemental, le CESE.
- Ah oui ! Je le connais de nom mais qu'est-ce qu'il fait exactement ?
- C'est la 3e assemblée de la République, après l'Assemblée nationale et le Sénat, qui ensemble forment le pouvoir législatif.

Le CESE, lui, est une assemblée consultative. Il conseille le Gouvernement et le Parlement sur l'élaboration des lois et les orientations des politiques publiques.

- Mais, qui sont ses membres ? On ne vote pas pour eux, il me semble !
- Non, ses membres sont désignés : ils représentent la société civile, ce sont des femmes et des hommes de terrain.
- ... c'est-à-dire ?
- Ils sont désignés par les organisations dont sont membres tous les Français et les Françaises : syndicats de salarié.e.s, de chef.fe.s d'entreprise, d'agriculteur.rice.s, d'artisan.e.s... par des représentant.e.s de l'économie solidaire, des associations mutualistes, familiales, étudiantes, environnementales, humanitaires... Le CESE, c'est par exemple la seule assemblée constitutionnelle dans laquelle les organisations de jeunesse ont une place.
- Un genre de France en miniature en fait !
- Exactement. Et tous ses membres dialoguent et échangent entre eux, dans des formations de travail. C'est un peu le seul endroit où un chasseur peut discuter avec un défenseur des oiseaux ;-)
- Ah ah, ça doit être animé les débats !
  - Ah sans doute ! Et encore un point intéressant: c'est l'Assemblée la plus paritaire. Il y a presque autant de conseillères que de conseillers.



- D'accord, mais quel est son rôle concret ?

- Au-delà de son rôle de conseil, le CESE permet de favoriser le dialogue entre toutes les catégories socioprofessionnelles, pour qu'elles aillent dans le sens de l'intérêt général. Grâce à lui, on sait jusqu'où les Français.e.s sont prêt.e.s à aller sur une réforme !

Il contribue aussi à évaluer les politiques publiques.

Et enfin, il collabore avec ses homologues au niveau territorial et international.

- Ok et tout ça pour améliorer l'économie, la vie quotidienne et protéger l'environnement ? Ça me semble assez théorique quand même...

- Détrompe-toi, le CESE est un laboratoire d'idées qui a des conséquences directes sur notre vie de tous les jours ! C'est un outil de la réforme et du changement, au service de ceux qui décident ou légifèrent, et du coup au service de tout le monde.

- Tu as des exemples concrets ?

- Bien sûr ! La garantie locative universelle pour les jeunes, par exemple, qui permet aux moins de 30 ans d'accéder plus facilement à la location d'un logement, c'est grâce au CESE !

Et la loi de transition énergétique, qui vise à lutter plus efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre. Elle s'appuie sur les recommandations du CESE.

Le CESE a aussi été à l'origine de la création du RMI en 1988, entre autres.

- Ahhh, là ça me parle davantage...Et qui décide sur quoi il travaille ?

- Le Conseil est saisi par le Gouvernement et le Parlement. Il peut aussi s'auto-saisir d'un sujet qui mérite selon lui la réflexion de la société civile. D'ailleurs, le CESE associe régulièrement les citoyen.ne.s à l'élaboration de ses travaux, via des consultations.

Et enfin, si tu présentes une pétition avec 500 000 signataires sur une question économique, sociale ou environnementale, tu peux aussi le saisir.

- Donc moi, simple citoyen, je peux demander au CESE de plancher sur un sujet qui me tient à cœur ? Mais j'ai plein d'idées !